

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
GRAND EST

Le 24 juillet 2026

MRAe Grand Est

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale Grand Est a signalé le dossier suivant lors de sa séance du 23 juillet 2026.

TABLE DES MATIÈRES

AVIS DÉLIBÉRÉS.....	2
Projet Osiris de recyclage des panneaux MDF et HDF à Bazeilles (08) porté par la société UNILIN.....	2

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est
Contacts presse du ministère de la Transition écologique
Tél : 01 40 81 18 07
Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse du IGEDD/MRAe

Jean-Marc PICARD

Tél : 03 72 40 84 30 - Mél : mrae-grand-est.migt-metz.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Mathilde LAMBERT

Tel : 01 40 81 90 08- Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Claudia FERREIRA

Tel : 06 65 61 42 53 - Mél : claudia.ferreira-da-silva@developpement-durable.gouv.fr

AVIS DÉLIBÉRÉ

Projet Osiris à BAZEILLES (08) porté par la société UNILIN pour la mise en œuvre industrielle d'une unité de panneaux en bois recyclé

La société UNILIN, fabricant de revêtements de sol, de matériaux d'isolation et de panneaux de construction exploite une unité industrielle est à Bazeilles (Ardennes). Initié sous forme de pilote en 2021, le projet Osiris vise l'intégration de 30 % de fibres de bois recyclés dans sa production de panneaux, nécessitant la collecte de 95 000 tonnes de déchets de bois par an dans un rayon pouvant aller jusqu'à 500 km. Une demande d'autorisation environnementale a été déposée pour la mise en œuvre industrielle du projet.

Dans son avis, la MRAe formule de vives critiques sur la qualité du dossier et la prise en compte de l'environnement pour le projet. La MRAe souligne d'abord un manque de clarté pour distinguer les activités et équipements actuellement exploités de ceux prévus après le déploiement du projet, et préciser ce qui a déjà été réalisé. Les études relatives aux impacts des rejets atmosphériques et aquatiques comportent de nombreuses lacunes, tandis que l'évaluation des risques sanitaires révèle des indices préoccupants très proches des seuils réglementaires. L'exploitant sollicite par ailleurs une dérogation aux valeurs limites de rejets atmosphériques, alors que le site fait simultanément l'objet de plusieurs mises en demeure préfectorales dont certaines ne sont pas mentionnées dans le dossier, ni les actions correctives mises en œuvre pour y remédier. Enfin la justification des scénarios retenus dans l'étude de dangers nécessite un approfondissement.

Au vu de l'ensemble de ces constats, la MRAe recommande principalement à la société UNILIN de retirer sa demande d'autorisation actuelle afin de la compléter pleinement avant le dépôt d'un nouveau dossier.

Retrouvez l'ensemble des points de vue sur le site de la MRAe Grand Est

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/les-points-de-vue-de-la-mrae-grand-est-r456.html>

A propos de la mission régionale d'Autorité environnementale Grand Est

La MRAe Grand Est délibère régulièrement pour émettre les avis et les décisions sur la prise en compte de l'environnement dans les plans, programmes, schémas, documents d'urbanismes et quelques projets, en application des codes de l'environnement et de l'urbanisme.

Les dossiers sont déposés à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Grand Est qui assure l'instruction administrative, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe Grand Est.